

Adhésion CRA Saison 2018

Compte tenu des nouvelles directives et nouveautés de notre fédération (FFCT), trois formules de licences sont proposées dès la saison 2018 :

- **Vélo Balade (Nouvelle formule)** : Pratique douce et familiale
Cette nouvelle formule ne vise pas particulièrement les membres du CRA
- **Vélo Rando** : Pratique régulière
Cette formule remplace notre ancienne formule de licence, et représente la majorité de nos membres.
- **Vélo Sport (Nouvelle formule)** : Pratique sportive et cyclo sportive
Cette formule permet la participation à diverses compétitions hors FFCT

Les tarifs des diverses options d'assurance (MINI BRAQUET-PETIT BRAQUET-GRAND BRAQUET) restent identiques quelque soit la formule de licence

Particularités dès la saison 2018 :

le choix de la formule de licence a une incidence sur l'obligation en matière médicale :

- Validité du certificat médical **5 ans** avec comme base de départ pour les renouvellements la saison 2017
- (1) Obligation d'**attester sur l'honneur** (Voir bulletin d'adhésion CRA) les **quatre années** suivantes dont la **2018** selon le résultat du questionnaire de santé (fourni par le club) que **vous conserverez**.

- (2) **Vélo Balade** : Pas de Certificat médical exigé (peu de pratiquants concernés au CRA)
- **Vélo Rando** : Certificat médical obligatoire dès la saison 2017
- **Vélo Sport** : Certificat obligatoire chaque saison
Dans le cas d'un **changement de formule en Vélo Rando pour 2019**, la base de départ pour les cinq années, se fera sur le certificat médical présenté en 2018 avec l'obligation d'attester sur l'honneur
Voir particularités (1) ci-dessus.

(2) "Attention la couverture d'assurance est considérablement réduite (voir notice ALLIANZ)."

Deux bulletins d'adhésions sont mis à la disposition des membres :

- **Bulletin d'adhésion adhérent demande de licence** : un bulletin par adhérent y compris en famille, il sera dûment renseigné et signé au recto et au verso (Notice d'assurance ALLIANZ).
- **Bulletin d'adhésion membre sympathisant**, un bulletin par membre, il sera dûment renseigné et signé

Afin d'éviter du retard et un refus de votre licence, il vous est demandé de bien respecter les nouvelles modalités de renouvellement et d'adhésion.

Tous les membres qui n'ont pas remis de certificat médical pour la saison 2017 devront en fournir un obligatoirement pour la nouvelle saison 2018.

(la date du dernier certificat figure sur la licence le cas échéant)

Les documents concernant la délivrance de la licence 2018 sont aussi à disposition sur le site du CRA à la rubrique Club / Adhésion.